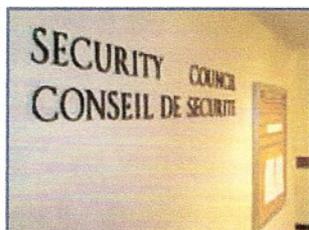


■ Les Eurodéputés pour l'abandon du siège français à l'ONU 09/06/2008



Alors que l'on s'interroge encore sur le sort du processus de ratification du Traité de Lisbonne, le Parlement européen prépare l'épisode suivant. De toute façon, la plupart des parlementaires européens, français compris, avaient fait savoir qu'ils comptaient bien s'asseoir sur le résultat s'il était négatif, en votant à Strasbourg contre un amendement appelant au respect du résultat du référendum irlandais. Le 5 juin dernier, à l'occasion d'un rapport sur la Politique Extérieure et de Sécurité Commune, les députés européens ont approuvé un paragraphe qui apporte une précision sur ce qu'ils entendent faire des sièges français et britanniques au Conseil de Sécurité des Nations Unies. Le Traité de Lisbonne conférant à l'Union européenne la personnalité juridique, elle lui apporte aussi la possibilité de siéger dans des organismes internationaux indépendamment des Etats qui la composent. Ainsi, le texte adopté (paragraphe 53 du projet de rapport Jacek Saryusz-Wolski A6-0198/2008 et § 54 du texte adopté) déclare-t-il : *"rappelle que l'institution de l'Union en tant que personnalité juridique soulève la question de son statut au sein des organisations internationales telles que les nations unies"*, et la partie suivante a été adoptée par appel nominal *"estime que le statut futur de l'Union au sein des Nations unies devrait être à la mesure de sa contribution financière et politique."* C'est à dire, en clair, que l'Union européenne devrait, à terme, grâce à sa personnalité juridique, remplacer les Etats membres qui siègent à l'ONU. Les sièges de la France et de la Grande Bretagne au Conseil de sécurité étant particulièrement visés, comme dans le rapport Laschet adopté en 2005. Si les Conservateurs britanniques ont flairés l'entourloupe, les députés français, à l'exception des souverainistes, des communistes et du socialiste Cottigny, ont tous voté "pour".

L'Europe après le Non ObsE